

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 10 mai 2023

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline von Däniken, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 20h01

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 56 membres (56/80). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose un amendement à l'ordre du jour en raison de la démission de Mme Manon Zumbrunnen qui était membre de la commission de gestion et des finances et qui doit donc se faire remplacer. Il propose d'ajouter un point 4 « élection à la commission de gestion de des finances » pour nommer ce nouveau membre. Il annonce que M. Vincent Demerlé s'est proposé pour reprendre ce poste. Le Président passe au vote de l'amendement qui est accepté à la majorité moins 1 abstention.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Election à la commission de gestion et des finances
5. Adoption du PV de la séance du 8 décembre 2022
6. Communications du Bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Adoption du préavis 2/2023, relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et modification du plan de quartier « En Chatagny ».
9. Adoption du préavis 1/2023, relatif à la demande d'un montant de CHF 92'000.- TTC pour la construction d'un couvert à l'entrée principale du collège de Denens et le remplacement des bancs existants.
10. Adoption du Rapport-Préavis 3/2023, réponse à la motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour déterminer le pourcentage des droits de succession.
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour amendé est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Le Président rappelle l'article 72 du règlement si le Conseil venait à durer et dépasser minuit.

3. Assermentations et démissions

Le Président annonce la démission de Mme Manon Zumbrunnen et de Mme Joëlle Buchs.

Le Conseil compte 56 (56 sur 80) membres présents.

4. Election à la commission de gestion et des finances

M. Vincent Demerlé se propose de remplacer Mme Manon Zumbrunnen à la commission. Il est élu par acclamation.

5. Adoption du PV de la séance du 08 décembre 2022

Le procès-verbal du 08 décembre 2022 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.

6. Communications du Bureau

Le Président annonce les tristes nouvelles des décès de Mme Simone Graf et de M. Pascal Muller (ancien membre du Conseil général) qui nous ont quitté cette année. Une minute de silence respectée en leur mémoire.

7. Communications de la Municipalité

M. Alain Jaccard rappelle qu'il est important de trier les déchets ménagers et les biodéchets. En 2022, ces produits organiques ont été valorisés sur le site de Lavigny ce qui a permis de préserver 26,42 tonnes de CO₂, ce qui correspond aussi à 2'936 kilos d'éléments minéraux et d'oligo-éléments et 111'560 kWh à réserve limitée. C'est un résultat un peu plus faible qu'en 2021 mais toujours dans la bonne ligne.

Il informe ensuite que la Municipalité a déposé des demandes auprès du Canton pour limiter certains tronçons dans le village à 30 km/h (prolongation de la zone 30 km/h sur la route du Ministre ainsi que sur le chemin du Bonderet jusqu'à la sortie du village, et création d'une nouvelle zone 30km/h sur le chemin du Bugnon et le chemin du Prunier).

Il annonce que la Municipalité a reçu des plaintes des riverains de la route du Ministre à cause de véhicules qui roulent trop vite. Des mesures ont été faites et 85% des véhicules roulent trop vite sur ce tronçon. La commune de Vufflens-le-Château a fait une demande pour diminuer la vitesse de 80 km/h à 60 km/h sur leur tronçon de route. Le dossier a été déposé le 09.05.2023 à la sous-commission cantonale des limitations de vitesse. La commune de Denens va financer à l'entrée du quartier Ropre un modérateur de trafic circulaire. Ce dernier a été mis à l'enquête par la Municipalité de Vufflens-le-Château car il se trouve sur leur territoire. Les frais de réalisation de l'ouvrage (qui seront restreints) seront à la charge de la commune de Denens qui est à l'initiative de ce régulateur de vitesse. Ces travaux seront facilement absorbés par les comptes de fonctionnement de cette année.

Il continue en présentant les résultats du contrôle de vitesse qui a eu lieu, le 31 mars au matin, sur la route Cantonale. Le taux d'infraction est de 1,65% alors que celui du canton est de 2,92%. C'est mieux que lors du dernier contrôle où nous avons été les pires élèves du canton.

M. Thierry Gilgen annonce que notre employé communal, M. Vioget a été absent plusieurs semaines pour des raisons de santé. Il sera de retour dès lundi à 100%. Certains travaux extérieurs ont dû être repoussés comme l'entretien du cimetière, du giratoire et les alentours de la salle communale. Ces derniers ont été fait dernièrement par l'entreprise Cachin.

Il informe qu'un hôtel à insectes sera installé prochainement au début de l'allée extérieur du cimetière. C'est un projet en collaboration entre la DDD et la Commune. La réfection de l'allée du cimetière aura lieu cet été ainsi que la pose d'un nouveau banc.

Concernant les travaux de Nyon, il fait savoir que le gros œuvre est presque terminé (tous les étages, la rampe de garage et l'abri à vélos sont bétonnés). Les travaux d'électricité et d'étanchéité suivent le rythme. Le bouquet de chantier a eu lieu le jeudi 27 avril. Le budget est pour le moment respecté avec même une légère augmentation de la réserve pour imprévu. Il reste encore un grand poste à attribuer, il s'agit des aménagements extérieurs. Des photos des travaux seront présentées lors du Conseil général de juin.

M. Luc Chanson fait savoir que la Municipalité a rencontré la gendarmerie. En 2022, il y a eu très peu d'événements marquants pour la Commune, ce qui est réjouissant en termes de sécurité (42 plaintes dont deux pour cyber escroqueries). La Municipalité a décidé de dénoncer les cas de dommages à la propriété afin de couvrir les intérêts de la Commune.

Il informe ensuite que concernant la crise énergétique, il faut capitaliser sur nos efforts produits jusqu'à maintenant et assurer la même capacité à se préparer pour 2023-2024, qui s'annonce dans un contexte un peu plus délicat.

Il remercie les citoyens qui ont coupé leurs haies suite aux nouvelles mesures.

Il annonce que la nouvelle place de jeux vient d'être terminée, il faut encore juste attendre que le gazon pousse. Le seul problème est le tapis de gazon qui a été posé sur la place de jeux pour les grands car il ne correspond pas du tout à ce qui a été commandé. Ce qui a été commandé est toujours entreposé sur les places de parc pour des raisons que nous ignorons pour le moment. Le délai des travaux a été dépassé de deux semaines. Il remercie encore la commission pour son soutien. Il reste encore à installer les bancs et la marelle.

Concernant la Ronde de Lè Fouta Renaille 2022-2023, il fait savoir que tout s'est bien passé et qu'elle a rencontré un bon succès. Elle pourrait encore être développée à l'avenir.

Il finit en expliquant qu'un nouveau contrat va être étudié concernant les transports scolaires. La Commune est en train de présenter au Canton un nouveau règlement des transports scolaires pour garantir la sécurité des enfants.

M. Christophe Ormont informe que concernant l'eau potable, il n'y a aucune restriction de prévue actuellement.

Il fait ensuite savoir que le fond de durabilité (CHF 50'000.-/an) est déjà épuisé d'environ CHF 38'000.- au 5ème mois de l'année. Ce qui est très encourageant car cela signifie que cette démarche était une attente de la part des citoyens.

Il poursuit en informant que le plan énergie et climat communal est dans son deuxième semestre de mise en place. La commission municipale a été formée et est composée de trois concitoyens représentatifs de notre collectivité, il s'agit de Mme Jacqueline Schmid (DDD), de Mme Andrea Mathey (jeunes concitoyens/ennes) et de M. Lucien Perey (Conseil Général). La commission a siégé pour la première fois il y a quelques semaines et se revoit en juin pour finaliser la détermination des fiches d'actions qui vont être entreprises durant ces trois prochaines années. Dans le cadre de ce projet, une enquête sur la mobilité et les énergies a été diffusée aux villageois (20% de retour). Ce taux de retour a été une petite déception pour la Municipalité qui aurait souhaité plus de retour. Une nouvelle enquête sera diffusée quand les questions auront un peu été affinées afin de mieux connaître les attentes de la population. Dans le cadre de ce plan, le Canton attend de la Commune qu'une séance d'information soit faite à la population. Elle sera organisée d'ici le mois août pour présenter ce plan climat en proposant des ateliers participatifs.

8. Adoption du préavis 2/2023, relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et modification du plan de quartier « En Chatagny ».

Le Président présente M. Sébastien Süess de Urbaplan. Il informe que ce dernier pourra répondre aux questions techniques mais ne pourra pas intervenir dans les débats.

M. Bernard Perey lit la conclusion du préavis 2/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce III/2023).

Mme Catherine Risse, présidente de la commission adhoc, lit le rapport de la commission (pièce IV/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 2/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

M. Lucien Perey propose une votation par bulletin secret qui est confirmée par plus de 15 membres du Conseil.

Opposition 1 :

On passe au vote à bulletin secret (bulletin couleur rouge) pour lever l'opposition n°1 (opposants Mme Katja Seidenshnur et M. Claudio Menz). M. Claudio Menz est récusé pour le vote. L'opposition n°1 est levée par 46 voix pour, 5 voix contre et 4 absentions.

Opposition 2 :

On passe au vote à bulletin secret (bulletin couleur vert) pour lever l'opposition n° 2 (opposants M. Marc Moret et Mme Dominique Gonin). L'opposition n°2 est levée par 44 voix pour, 5 voix contre et 7 absentions.

Opposition 3 :

On passe au vote à bulletin secret (bulletin couleur jaune) pour lever l'opposition n°3 (opposant M. Michel Bachelard). Mme Elisabeth Bachelard et M. Agénor Bachelard sont récusés pour le vote. L'opposition n°3 est levée par 43 voix pour, 4 voix contre, 6 absentions et 1 nul.

On passe au vote à bulletin secret (bulletin couleur bleu) du préavis 2/2023 relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et modification du plan de quartier « En Chatagny ». Le préavis 2/2023 est adopté avec 46 voix pour, 7 voix contre et 3 absentions.

Mme Mag Schaeren et M. Georg Schaeren quittent la séance. Le Conseil compte 54 (54 sur 80) membres présents.

M. Sébastien Süess quitte aussi l'assemblée.

9. Adoption du préavis 1/2023, relatif à la demande d'un montant de CHF 92'000.- TTC pour la construction d'un couvert à l'entrée principale du collège de Denens et le remplacement des bancs existants.

M. Thierry Gilgen lit la conclusion du préavis 1/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce I/2023).

M. Olivier Rahm, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce II/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 1/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Pierre-Alain Ruffieux s'étonne que l'avant toit n'aie pas été prévu dans les travaux initiaux du bâtiment qui est relativement récent. Selon lui si ça n'avait pas été le cas, la Commune aurait été mal conseillée par les architectes et il trouve que ceux-ci devraient offrir leurs honoraires en compensation.

M. Thierry Gilgen répond que l'avant toit avait fait partie du premier projet. Mais que la Commune n'avait pas le budget à l'époque pour le réaliser. Cette décision était un choix de la Municipalité et pas un mauvais conseil de l'architecte.

M. Nils Rinaldi demande si la pose de panneaux solaire a été envisagée sur cet avant toit.

M. Thierry Gilgen répond que non car déjà il y a en a déjà sur salle de rythmique et que l'exposition de l'avant toit n'est pas optimum.

M. Marc Henri-Sauty demande quelle est la participation de l'ASISE au financement du projet. Il demande à avoir des explications sur les participations de l'ASISE aux investissements sur les bâtiments scolaires. Il fait aussi remarquer que selon lui 84 heures facturables pour étudier un petit toit est un peu beaucoup.

M. Thierry Gilgen répond que la Municipalité a aussi été surprise par le nombre d'heures facturées. Cela s'explique entre autres par le fait que le lieu est un bâtiment scolaire, donc on ne peut pas faire de travaux sans enquête préalable par des personnes compétentes. Au niveau de l'enquête, la charge administrative est la même pour un gros dossier (bâtiment entier) ou un petit dossier (avant toit). La Municipalité a négocié des heures facturées à 120.-/h et non pas 125.-/h et un rabattement de 5% sur la facture finale. L'architecte s'est engagé à compter que les heures effectives. Malgré ça, il est d'accord que cela représente beaucoup d'heures pour un si petit projet. Dans le projet de Nyon, on a

25% de frais d'honoraires entre les architectes et les ingénieurs. Dans le cas présent, on se trouve plutôt à 30%.

Concernant l'ASISE, il répond que lorsque cette dernière accepte la construction d'un bâtiment, la décision doit être prise à l'unanimité, alors que quand les travaux concernent uniquement une adjonction ou des grosses réparations, la décision peut être prise à la majorité. Les travaux rentrent dans le système scolaire comme un paiement sur 30 ans de la construction. Normalement les aménagements extérieurs ne sont pas pris en compte dans ce pot commun. C'est pourquoi l'ASISE n'a pas été approchée officiellement. Officieusement ces derniers semblent ouverts à la discussion. Il n'y a pas encore de réponse officielle pour garantir que ces travaux pourront entrer dans le système de l'ASISE. La Municipalité trouve que l'investissement en vaut la peine même si les travaux ne sont pas intégrés dans l'ASISE.

M. Luc Chanson qui a eu des contacts avec l'ASISE a ressenti une ouverture correcte de leur part s'agissant de travaux qui avaient été compris dans le budget et qui aurait été pris en compte par l'ASISE à l'époque de la construction du bâtiment. Il souligne que les enseignants/tes affirment que les enfants seraient plus en sécurité sous le couvert devant l'école que devant les arrêts de bus. La Municipalité a voulu mettre en avant cette sécurité. Il informe qu'il y a actuellement quelques soucis avec des enfants dans le cadre des transports scolaires. La responsabilité du CODIR est extrêmement importante mais actuellement personne n'arrive à fixer le périmètre de sécurité appartenant aux écoles ou aux autres partenaires. C'est pour cette raison que la démarche de la construction de l'avant toit va dans le sens du CODIR et de l'ASISE et que ces derniers sont plutôt favorables au projet.

M. Thierry Gilgen confirme que l'investissement est amorti sur 30 ans.

M. Olivier Rahm souhaite mentionner le travail de la commission. Elle a aussi été surprise par le montant des travaux. Une séance spéciale a été organisée avec l'architecte pour voir tous les documents. Il leur a été expliqué comment les prix avaient été divisés. Un grand nombre de soumissions et d'appel d'offres ont été réalisées, ce qui justifiait les heures de travail. Ils ont relevé des petits écarts entre les chiffres émis en novembre et ceux se trouvant dans le préavis. Cela a été mentionné dans le rapport de la commission. Il considère que ces écarts pourront être comblés par la réserve et les arrondis au millième. Ils ont aussi relevé la volonté de négociation entre l'architecte et la Commune.

M. Marc-Henri Sauty précise qu'il n'est pas contre le projet. Selon lui l'ASISE n'est pas un financement sur investissement. Ces derniers rentrent en ligne de compte dans les frais des bâtiments scolaires. Ce qui sera très minime dans ce cas. Il fait remarquer que l'ASISE sont des fins limiers car en cas de dépassement de CHF 100'000.- sur un bâtiment scolaire, il faut l'accord de toutes les autres communes de l'arrondissement.

M. Luc Chanson répond que cela est un hasard car l'ASISE a été approchée après que les montants aient été fixés. La Municipalité a réalisé après coup, qu'il pouvait essayer de faire passer ce nouvel œuvre dans le fonctionnement complet de l'ASISE pour faire des économies.

M. Pierre-Alain Ruffieux estime qu'on se fait balader par les prix et les honoraires des ingénieurs et des architectes. Il soutient le projet d'un avant-toit mais il propose de redimensionner le projet.

Il propose l'amendement suivant :

Je propose d'amender le préavis n°1/2023 en abaissant le montant TTC à CHF 60'000.-

M. Thierry Gilgen répond qu'en sabordant 30% du budget, on va saborder 30% du toit. Il estime que cela entrainera un nouveau projet avec des nouveaux frais et honoraires et donc que cela n'a pas d'intérêt.

Mme Sarah Steiger demande si d'autres offres d'architectes ont été demandées.

M. Thierry Gilgen répond que non.

Mme Isaline von Däniken demande si les honoraires de l'architecte devront quand même être payés si le Conseil refuse le préavis.

M. Thierry Gilgen dit que oui car le travail a déjà été fait.

M. Paulo Monteiro demande pourquoi le projet n'a pas été mis au concours entre différents architectes.

M. Thierry Gilgen répond que c'était une décision de la Municipalité. L'architecte connaissait le bâtiment car c'est lui qui avait déjà réalisé la première partie.

La parole n'étant plus demandée, Le Président passe au vote à main levée de l'amendement numéro 1 proposé par M. Pierre-Alain Ruffieux.

Amendement 1 :

Acceptez-vous de modifier le préavis n° 1/2023 en abaissant le montant TTC à CHF 60'000.- ?

L'amendement 1 du préavis 1/2023 relatif 2023 relatif à la demande d'un montant de CHF 92'000.- TTC pour la construction d'un couvert à l'entrée principale du collège de Denens et le remplacement des bancs existants est refusé avec 29 voix contre, 2 voix pour et 23 absentions.

M. Pierre-Alex Risse demande quelles sont les garanties de ne pas avoir une augmentation de 30 à 40% des prix quand les travaux commenceront. Il est inquiet d'une augmentation du budget.

M. Thierry Gilgen répond que les soumissions seront relancées et que si elles dépassent le budget, le projet ne se fera pas.

Le Président passe au vote du préavis à main levée. Le préavis 1/2023 relatif à la demande d'un montant de CHF 92'000.- TTC pour la construction d'un couvert à l'entrée principale du collège de Denens et le remplacement des bancs existants est adopté avec 34 oui, 10 non et 10 absentions.

Le Président demande aux membres du Conseil si quelqu'un a une idée pour faciliter le comptage des votes car le système des mains levées ne fonctionne pas bien.

10. Adoption du Rapport-Préavis 3/2023, réponse à la motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour déterminer le pourcentage des droits de succession.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 3/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce V/2023).

M. Olivier Rahm, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce VI/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en défaveur du préavis municipal 3/2023 et demande aux conseillers/ères de le refuser.

M. Pierre-Alex Risse remercie la Municipalité et la commission pour leur travail et le préavis. Il fait remarquer que les impôts de succession ne garantissent pas une augmentation ou une diminution des impôts pour le contribuable. Il informe que 21 cantons n'ont pas d'impôt sur la succession et que le canton de Vaud est un des plus dur en la matière. Les communes du district qui n'ont pas d'impôt de succession ont en moyenne un point d'impôt plus bas que le taux moyen des communes du district. Il estime que les travaux conséquents que la Commune a mis en place sont derrière nous ou sont en cours d'achèvement si les travaux de la route des Cigognes sont raisonnables. Afin d'éviter des budgets aléatoires car les impôts de succession ne sont pas faciles à estimer et afin de faciliter la transmission des biens familiaux aux générations futures, il propose aux membres du Conseil de voter pour la suppression de l'impôt de succession en refusant le préavis de la Commune.

M. Alain Jaccard remercie M. Pierre-Alex Risse pour ses recherches et sa proposition de motion, ainsi que la commission pour son travail. Il rappelle que l'arrêté d'imposition est fixé chaque année ainsi que d'autres impôts (succession, donation, gain immobilier, droit de mutation, chien). Le Conseil devra, cet automne, statuer comme chaque automne sur ces taux qui ne sont pas fixés mais mouvants. La décision prise aujourd'hui pourra toujours évoluer à l'avenir. Concernant les impôts conjoncturels, il est vrai qu'ils varient chaque année (aléatoire). Ces impôts vont à 50% dans un pot commun au niveau du Canton pour financer la péréquation des ressources (facture sociale). Il reste pour la Commune 50% net de ce qui a été perçu. Il affirme que les travaux de la route des Cigognes ne sera pas un projet démesuré mais qu'il respectera la loi. Les MBC ont rendu la Commune attentive, dans le cadre de leur dernière séance, qu'il y aura des investissements à réaliser pour les arrêts de bus mais qu'en contrepartie nous obtiendrons une amélioration de la desserte. Les calculs qui ont été réalisés par la commission concernant les impôts payés sont basés sur les biens immobiliers d'une valeur de CHF 1,5 million. Il donne d'autres exemples de calculs favorables et défavorables pour la Commune. La nouvelle péréquation communale a été annoncée la veille et les impôts conjoncturels ne changeront pas dans cette nouvelle mouture. Les dernières années ont été fastes et de l'argent a été dans les fonds de réserve ce qui a permis de payer une bonne partie de l'immeuble de Nyon. Une volonté de la Municipalité a été de limiter ces rentrées fiscales excédentaires par différentes mesures en faisant des économies et en diminuant le point d'imposition (68 à 65). On risque d'arriver à l'équilibre en 2023 à moins d'un événement exceptionnel. Les comptes 2022 confirme cette stabilisation qui

devrait avoir lieu en 2023. Si le Conseil décide de diminuer ce taux d'imposition sur les successions, le risque à l'avenir sera de devoir ré-augmenter le point d'impôt pour compenser la perte.

M. Pierre-Alex Risse est content de savoir que le prochain gros projet sera raisonnable et qu'on va vers la stabilisation. Il réitère que selon lui il est très aléatoire de construire un budget en se basant sur cet impôt. Il demande aux membres du Conseil de voter contre le préavis de la Municipalité.

M. Luc Chanson estime qu'aujourd'hui la société vit grâce à un équilibre et à un partage des charges. Selon lui lorsqu'on commence à raboter sur un impôt X ou Y, on doit se demander quel est le prochain impôt qu'on va gratiner. Il donne comme exemple la caisse de pension lors d'un départ à la retraite. On paie 10 à 12% d'impôt sur le capital lors du départ à la retraite après 40 ans de bons et loyaux services. Si une nouvelle motion était présentée pour supprimer l'impôt sur le capital dans la commune de Denens, comment pourrions-nous partager avec ceux qui ont moins de chance que les autres. Il fait la remarque qu'on ne vit pas très heureux quand on vit seul.

M. Pierre-Alain Ruffieux relève que les raisonnements de toutes les parties sont intéressants. Selon lui le montant de l'impôt sur la succession est aléatoire et ne doit donc pas être pris en compte dans budget. Il remarque qu'il y a des communes qui arrivent à vivre sans autour de Denens. Il soulève que la Commune aurait plus à perdre en perdant un gros contribuable qui serait attentif au taux d'impôt que ce qu'on pourrait gagner à la mort d'un concitoyen. Selon lui le risque financier est extrêmement faible en enlevant un impôt un peu désuet. Il trouve étonnant que le canton de Vaud qui thésaurise année après année soit encore un des rares canton en Suisse qui ait besoin cet impôt. Il soutient la motion de M. Pierre-Alex Risse.

M. Pierre-Alex Risse propose une votation à bulletin secret, le conseil le soutien avec plus de 15 voix pour.

Le président explique que l'on vote le préavis, donc si on vote « oui » on maintient l'impôt et si on vote « non », on est contre le préavis et donc contre l'impôt (soutien la motion Risse).

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à bulletin secret (couleur orange). Le préavis 3/2023 relatif à la réponse à la motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour déterminer le pourcentage des droits de succession est refusée avec 40 voix contre, 11 voix pour et 3 absentions.

11. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Pernet interpelle M. Alain Jaccard qui a parlé de faire une zone 30km/h au chemin des Pruniers. Il est surpris car selon lui, ce chemin est privé.

M. Alain Jaccard répond qu'il s'est trompé et qu'il pensait à la route des Cigognes.

M. Stéphane Venhard demande quand aura lieu la mise en application du nouveau taux d'impôt sur les successions.

Le Président explique que ce taux est voté chaque année en automne dans un paquet de plusieurs taux fiscaux. La Municipalité devrait présenter ce nouveau taux cet automne lors du préavis sur le budget 2024. La Municipalité pourra choisir de suivre ou pas la motion Risse. Le débat pourra être rouvert à ce moment (chaque automne).


M. Pierre-Alain Ruffieux répond que la Municipalité ne doit pas présenter l'ancien taux en automne, car cela serait malhonnête.

M. Alain Jaccard répond qu'il n'est pas suicidaire.

M. Stéphane Venhard redemande à partir de quand le nouveau taux sera appliqué.

Le Président répond qu'il sera effectif dès le 1^{er} janvier 2024.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h03.

René Reymond  Saline von Däniken

The image shows two blue ink signatures in cursive script. The first signature is on the left, and the second is on the right. Between the two signatures is the official seal of the Commune de Dänens. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'COMMUNE DE DENENS' at the top and 'CONSEIL GÉNÉRAL' at the bottom, separated by two stars. The inner border contains 'CANTON DE VALD' on the left and 'CANTON DE VALD' on the right. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped with a crown and flanked by two lions. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are written on a banner.